



RÉUNION DU BUREAU

Jeudi 16 octobre 2014

COMPTE-RENDU

PRÉSENTS :

Marie-Joëlle LENFANT – Jean-Claude COURANT – Pierre LECUYER – Jean-Pierre TROCHET – Jacqueline PONS – Jacky FLEITH – Didier PIEDNOËL – Bernard LEROY – Thierry DELAMARE – Alain LOEB – Richard JACQUET – Hervé LETELLIER – Yves LANIC – Jean-Pierre BRÉVAL – Alain LEMARCHAND – Jean-Michel DERREY – Jean-Claude CHRISTOPHE – Maryannick DESHAYES – Jean-Marc MOGLIA – Jean CARRÉ – François-Xavier PRIOLLAUD – Jean-Yves CALAIS – Anne TERLEZ – Jean-Jacques LEROUX – Fadilla BENAMARA – Jean-Philippe BRUN – Jean-Pierre DUVÉRE – Stéphane SAUVAN – Alexandre DELACOUR – François CHARLIER – Alain RENAUX – Dominique DELAFOSSE – Samuel ONFRAY – Hubert ZOUTU – Guillemette NOS – René DUFOUR – Patrick MADROUX – Pierre MAZURIER – Jacky BIDAULT – Sylvie BLANDIN – Daniel JUBERT – Caroline ROUZÉE – Christian WUILQUE.

ABSENTS EXCUSÉS :

Didier DAGOMET – Marc-Antoine JAMET – Gaëtan LEVITRE – Pascal LEMAIRE – Céline LEMAN – Catherine DUVALLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Madame SALAMONE (Pôle Emploi), deux représentants de la CCI, Monsieur BOUTIN (SODEVIL), Philippe LE GAL – Régis PETIT – Sid-Ahmed SIRAT – Philippe CROU – Frédéric FOURNIER – Marie LE CALONEC – Vincent VORANGER.

Ordre du jour :

N°	SERVICE	INTITULE	INTERVENANTS
1	Développement économique	Organisation stratégique pour le développement économique et l'emploi	Bernard LEROY Jean-Marc MOGLIA Intervenants extérieurs
2	Habitat	DB 14-13 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – SECOMILE - Garantie d'emprunt modificative (70%) d'un contrat de prêt constitué de deux lignes de prêt auprès de la CDC pour une opération de construction de 15 logements individuels PLUS et PLUS Foncier – Zac des Coteaux à Val de Reuil	R. JACQUET
3	Habitat	DB 14-14 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – LFE - Garantie d'emprunt (70%) d'un contrat de prêt constitué de deux lignes de prêt auprès de la CDC pour une opération de construction de 15 logements collectifs PLUS et PLUS Foncier – rue des Martyrs de la Résistance à Louviers	R. JACQUET
4	Administration générale	Examen de l'ordre du jour du conseil du 30 octobre 2014	Bernard LEROY
5		Affaires diverses	

Monsieur LEROY ouvre cette discussion en rappelant qu'il a entendu la demande d'organisation d'une large discussion sur les questions de l'emploi et de la formation.

Il a donc chargé Monsieur MOGLIA de travailler à la préparation de ce débat qui sera articulé autour des interventions de représentants de Pôle Emploi et de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Eure. Monsieur BOUTIN interviendra également.

A l'invitation de Monsieur LEROY, Madame SALAMONE présente un état exhaustif de la situation de l'emploi dans la communauté d'agglomération Seine-Eure (voir CR du Bureau du 12 juin 2014).

Puis, les représentants de la CCI de l'Eure présentent les atouts dont bénéficie la CASE avec, notamment, son positionnement central sur l'axe Seine entre la métropole Rouennaise, le Grand Evreux Agglomération et l'agglomération de Vernon. Ainsi, la CASE est au centre de ce que la CCI appelle le « triangle d'Eure ». Elle bénéficie d'un riche tissu industriel et de grands parcs d'activités liés à la logistique et aux industries pharmaceutiques (**voir ci-joint présentation PPT**)

C'est enfin au tour de Monsieur BOUTIN, Directeur de la SODEVIL, de présenter les missions et activités de cette Société d'Economie Mixte créée à la fin de l'année 96 pour commercialiser les bâtiments disponibles et le foncier des parcs d'activités. Au terme de cette intervention, Monsieur BOUTIN indique qu'il fera valoir ses droits à la retraite d'ici la fin de l'année. Non sans émotion, il remercie les élus avec lesquels il a eu « *un immense plaisir à travailler* ».

Monsieur LEROY remercie Monsieur BOUTIN, auquel l'assemblée adresse des applaudissements.

Monsieur LEROY aborde alors le projet de cessation d'activité de la SODEVIL et indique qu'il envisagé de rattacher les missions de la SODEVIL à un grand service Développement économique et Emploi.

« *La cessation d'activité de la SODEVIL est liée au fait que la situation économique et administrative a évolué. Il est nécessaire d'adapter cet outil, pour mieux se positionner face aux concurrents* », indique Monsieur LEROY.

« *L'objectif étant, insiste Monsieur LEROY, d'apporter des projets à la CASE dans un contexte d'ultra concurrence où seule la réactivité est déterminante pour emporter les décisions d'investissement* ».

Madame TERLEZ présente ensuite les différents dispositifs de retour à l'emploi :

« *L'agglomération Seine-Eure soutient l'emploi au travers de plusieurs dispositifs :*

- *Le PLIE : le plan local pour l'insertion et l'emploi qui est un service de la communauté d'agglomération,*
- *La Mission Locale : structure associative portée par les collectivités locales,*
- *La Maison de l'Emploi et de la Formation : association créée en 2007 sur le territoire,*
- *Sa participation financière aux associations d'insertion.*

Le PLIE propose un accompagnement individualisé et renforcé des publics :

- *Public concerné : les usagers du PLIE sont en général des personnes éloignées de l'emploi, chômeurs de longue durée (pour rappel, 80% du public PLIE a un niveau de formation infra 4, soit en dessous du bac, 50% est non mobile et l'inactivité à l'entrée dans le PLIE est d'environ 2,5 ans). Il s'agit également d'un public fragile pour lequel il est nécessaire de commencer par lever les freins à l'emploi.*
- *Principes d'actions mis en œuvre : Il s'agit d'un accompagnement qui s'inscrit dans la durée et dans une prise en compte globale de la personne. L'accompagnement est assuré par des référents de parcours individualisés et se poursuit durant les six premiers mois d'accès à l'emploi durable. L'entrée dans le PLIE est un acte volontaire du participant, auquel est alors affecté un référent unique de parcours, dont les missions sont d'établir un diagnostic des compétences, des difficultés et des attentes du participant, de co-construire avec lui son parcours d'insertion et d'en coordonner les étapes, puis d'assurer un suivi dans l'emploi durant les six premiers mois.*
- *Les partenariats institués : Le PLIE travaille en partenariat avec les autres acteurs du territoire : notamment Pôle Emploi, les associations d'insertion, le conseil général, les services de l'état...*

- Les financements : assurés par l'agglomération, le FSE pour la plus grande part et par le Conseil général.
- Quelques chiffres : pour 2014 (statistiques au 16/10/2014), le PLIE a accompagné 350 personnes, 87 sorties dont 29 positives, 13 neutres (déménagement, décès, problème de santé...) et 45 négatives (abandon, exclusion, réorientation vers partenaire adapté). Sur 2013, 352 personnes accompagnées, 150 sorties dont 59 positives, 21 neutres et 70 négatives. Une sortie positive est un emploi de plus de 6 mois (CDD, CDI ou missions intérim cumulée...) ou l'obtention d'un diplôme ou titre professionnel.

La Mission Locale Louviers – Val de Reuil – Vallée de l'Andelle :

Située à Val de Reuil (antennes à Louviers et Charleval), c'est une association constituée par les collectivités locales qui financent la structure.

- *Public concerné : les jeunes de 16 ans à 25 ans, qui ont souvent arrêté leur scolarisation tôt et qui sont peu ou pas qualifiés.*
- *Principes d'action : accueillir, accompagner de manière globale (aide administrative, définition d'un projet professionnel, aide à la rédaction de CV et lettres de motivation...), mobilisation des partenaires locaux (élus, entreprises, associations...)*
- *Financement : collectivités fondatrices.*

La Maison de l'Emploi et de la Formation :

Les MEF ont été créées par la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 et réaffirmées par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi. Sur notre territoire, l'association a été créée en 2007.

- *Public concerné : la MEF n'accueille plus de public.*
- *Principes d'actions : les derniers textes précisent le rôle de fédérateur de l'action des partenaires publics et privés, en particulier en permettant l'association des collectivités territoriales à la mise en œuvre des politiques de l'emploi au niveau local. Les maisons de l'emploi s'inscrivent ainsi pleinement dans la volonté d'ancrer le service public de l'emploi dans les territoires et de mettre en œuvre des programmes d'actions prioritaires définis par les partenaires membres, sur la base de diagnostics partagés.*
A compter de 2014, l'intervention financière de l'Etat vise à recentrer l'intervention des maisons de l'emploi sur les champs ciblés comme prioritaires par l'Etat : l'anticipation et accompagnement des mutations économiques, l'appui aux actions de développement local de l'emploi, tout en veillant à la qualité des actions mises en œuvre et à la recherche de complémentarité avec d'autres acteurs du territoire.
- *Financement : Etat + collectivité*

Les associations d'insertion :

Elles sont nombreuses et travaillent en partenariat avec les autres acteurs du territoire. L'agglomération subventionne certaines actions ou des places en chantier d'insertion. Citons : Ensemble, Cursus, Ysos, IFAIR... On peut aussi parler du PIMMS qui assure lui-aussi une mission d'insertion par l'embauche de personnes en contrats aidés.

Un levier spécifique mis en place par l'agglomération : les clauses d'insertion dans les marchés publics !

Conclusion et perspectives :

Au final, le champ de l'insertion et de l'emploi est un secteur ultra-concurrentiel. Du service public de l'emploi aux associations ou entreprises d'insertion, de nombreux dispositifs ont été empilés au fil des décennies, qu'ils soient financés par l'état ou les collectivités territoriales, sans assurer pour autant une véritable efficacité des politiques publiques. Les relations avec les acteurs associatifs sont nécessaires mais pas toujours simples. Tous dépendent de financements publics mais il est souvent compliqué de coordonner leurs actions.

Pour ce qui est de notre territoire, le PLIE est aujourd'hui un acteur majeur de l'accompagnement des personnes les plus fragiles (et elles sont nombreuses !).

La prochaine programmation 2014-2020 se négocie avec le Conseil général, désigné par l'Etat comme organisme intermédiaire pour gérer les fonds européens. Dans les semaines à venir, nous aurons la responsabilité de définir en partenariat avec le CG27 l'accord cadre (public ciblé, gouvernance du volet FSE, offre d'insertion...).

La MEF, quant à elle, apporte un vrai savoir-faire, grâce à son observatoire et à sa connaissance fine du territoire. Elle a développé une véritable expertise sur l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques et l'appui aux actions de développement local de l'emploi.

La question de l'emploi et de la formation est éminemment transversale. Son traitement passe par l'accompagnement social (la levée des freins à l'emploi, la santé, la sécurité...), par l'élaboration de partenariats durables avec le monde économique et associatif et le service public de l'emploi. L'agglomération Seine-Eure consacre à cet enjeu, en cumulé, un budget important : 105 000 € pour la MEF, 137 000 € pour le PLIE, 310 000 € pour les actions financées directement (chantiers d'insertion, plateforme contrats aidés, IFAIR...), 135 000 € pour la mission locale, 120 000 € pour le PIMMS. Soit 807 000 euros. Et ce chiffre ne valorise pas la part de la masse salariale des agents du service Politique de la ville.

Je crois que notre collectivité est un échelon pertinent pour répondre à ce défi mais que nos actions sont trop dispersées, pâtissent d'une forte concurrence, et sont trop peu lisibles ou compréhensibles par les habitants. Nous devons gagner en coordination et en lisibilité ».

Au terme de cette allocution, Monsieur PRIOLLAUD « remercie tous les intervenants grâce auxquels l'assemblée a désormais une vision claire et limpide des enjeux. Bien évidemment, le développement économique et l'emploi sont très imbriqués mais je souhaite insister sur deux points :

- Nous sommes situés à proximité de la métropole de Rouen. Nous devons tirer profit de cette localisation. Dans l'Eure, la CAPE, le GEA et la CASE concentrent 60 % de l'activité économique. Nous devrions agir en complémentarité, réfléchir à une mise en réseau, déterminer comment capitaliser au mieux pour augmenter notre attractivité.*
- La formation. Nous savons que 63 % des chômeurs de plus d'un an n'ont pas le bac. Nous n'avons pas de structure d'enseignement supérieur, nous n'avons pas d'offre forte de formation initiale et continue. La CCI doit jouer un vrai rôle sur ce sujet ».*

« La formation est effectivement un sujet qui tient à cœur de la CCI, explique Mme Delphine Wahl, sa directrice. Nous cogérons le CFAIE de Val de Reuil avec la Chambre de métiers et gérons également le CFA tertiaire supérieur du département. Nous nous sommes aperçus que nous attirons les jeunes du département jusqu'à Bac +2 ou +3. Pour les bac +4 à bac +5, c'est l'ouest de la France qui est attractif. Les jeunes eurois vont plus volontiers vers Caen ou Paris. Rouen ne les attire pas trop.

Des actions de communication doivent être menées. L'Eure compte 3 000 jeunes inscrits dans l'enseignement supérieur et il faut gérer intelligemment la volonté d'Evreux d'être une ville étudiante car les jeunes de l'Ile de France n'y viennent pas. Il faut donc proposer des offres en complémentarité.

Enfin, sur l'idée de développer une offre supérieure en numérique à Louviers. Les formations pertinentes permettent d'attirer les entreprises car elles y trouvent les compétences qu'elles ne trouvent pas sur le marché. Pour développer ces formations, il faut une volonté politique et l'intention de mettre des moyens en commun.

L'Eure n'est pas un territoire attractif. D'où la nécessité de développer un véritable marketing territorial. Prenons l'exemple des paquebots fluviaux. Dans les prochaines années, le développement des croisières fluviales sera exponentiel. Il y a un gros potentiel avec les touristes en provenance des USA, de l'Australie, de la Russie. Or, les apports sont insuffisants sur la CASE. Les professionnels nous le disent.

Il y a tout un secteur qui va se développer parallèlement à l'offre de croisière ; celui de la maintenance, de l'approvisionnement, de l'avitaillement. Ce potentiel est à saisir collectivement. Vernon ou la CASE ne réussiront pas tout seul ».

Monsieur JACQUET s'interroge sur la taille critique pour développer ce secteur d'activité :

« Notre territoire est-il pertinent pour avoir une stratégie individuelle ? Ne faudrait-il pas s'unir avec d'autres collectivités ? Ce que nous mettons en œuvre est-il suffisant en matière de

développement économique ? Au-delà de ces questions, sommes-nous réellement en capacité de choisir les entreprises que nous accueillons et avons-nous le choix de notre stratégie de développement économique ? Répondre à ces interrogations, c'est démontrer l'intérêt du Pôle métropolitain.

Sur la question de l'emploi, nous sommes tous d'accord : les demandeurs d'emploi ne profitent pas de la création d'emplois à cause de l'inadéquation entre leur profil et l'offre d'emploi.

Sauf erreur de ma part, le Service Public de l'Emploi Local (SPEL) devait coordonner les différents dispositifs et services de l'emploi. Ma question est la suivante : ces services se parlent-ils ?

« Je crois que nous partageons tous ton questionnement quant à la pertinence de notre territoire, répond Monsieur MOGLIA. Il faut bien évidemment continuer les partenariats développés ; même si la CASE a une notoriété suffisante » estime-t-il.

Madame SALAMONE revient sur la dernière question posée par Monsieur JACQUET :

« Nous travaillons en bonne intelligence avec tous les partenaires de l'emploi. Mais Pôle Emploi n'a pas la même dimension que les autres structures. Nous finançons des accompagnements à la Mission Locale ainsi qu'au PLIE. En général, il s'agit de jeunes, résidant dans la CASE, connaissant des freins sociaux importants. A Pôle Emploi, nous travaillons plus sur les questions d'emploi et un peu moins sur les problématiques sociales.

Ceci dit, nous menons un travail commun avec les autres structures comme, par exemple, CAP Emploi à Evreux ou la MEF de Louviers. Nous travaillons également en lien avec le SPEL sur les actions prioritaires à mener sur le bassin d'emploi de Louviers ; notre objectif étant d'être plus complémentaires que concurrents.

Ainsi, lorsque SANOFI-Pasteur recrute 100 personnes, une équipe dédiée travaille spécifiquement sur ce recrutement. L'employeur n'est pas forcément d'accord pour reprendre tous les intérimaires en CDI car il y a des contraintes sanitaires très fortes, des exigences par rapport aux métiers proposés. Nous arrivons néanmoins à travailler avec les entreprises pour placer des demandeurs d'emploi grâce à des formations d'adaptation. C'est un long parcours ».

Monsieur JUBERT revient sur le développement du tourisme fluvial :

« Vous avez évoqué 30 paquebots fluviaux. De mon côté, c'est bien de 50 à 60 projets de construction de navires dont j'ai entendu parler » !

Monsieur LESIMPLE, de la CCI, précise qu'il ne parlait que des paquebots naviguant sur l'axe Seine.

« Même 30, cela doit nous mobiliser ! » insiste Monsieur JUBERT.

« Quelles sont les garanties à mettre en œuvre pour lancer avec sérénité une plateforme de tourisme fluvial ? » s'interroge Monsieur BRUN.

Monsieur LESIMPLE rappelle qu'il faut travailler en maillage avec les partenaires, repérer et développer tous les trafics potentiels. « Pour autant, nous ne sommes pas sur des têtes de plateforme, mais bien sur une construction pas à pas, en assurant la rentabilité » précise-t-il.

Monsieur LANIC livre son sentiment :

« Je me pose beaucoup de questions – je ne suis pas le seul - et j'ai une véritable inquiétude. J'ai écouté nos brillants orateurs. Monsieur LESIMPLE a rendu un hommage appuyé à la SODEVIL, insistant sur le fait que c'est la SEM qui a le mieux tiré son épingle du jeu.

Anne TERLEZ a également fait l'éloge de la MEF, soulignant son utilité pour l'emploi.

Nous voulons développer l'emploi et la formation, mais la CASE – en liquidant la SODEVIL et en arrêtant ses participations financières à la MEF – s'apprête à se priver d'outils incontournables pour le développement économique et l'emploi. Cela se justifie-t-il ?

Le fonctionnement d'une SEM est beaucoup plus souple, juridiquement, qu'un service public car elle n'a pas les mêmes contraintes qu'une collectivité locale »...

« Yves ! La réunion n'est pas terminée. Nous allons aborder cette question après » intervient Monsieur MOGLIA.

« C'est le cœur de la 2^e partie » confirme Monsieur LEROY.

« Décidément, je joue de malchance, reprend Monsieur LANIC. Je ne pose jamais les bonnes questions au bon moment »...

Monsieur CARRÉ revient sur une situation qu'il a constatée dans la vallée de l'Andelle :

« Autrefois, il y avait un collège d'enseignement technique qui formait des jeunes. L'enseignement technique s'est arrêté et, désormais, nous avons des chômeurs.

Il est urgent de développer des formations pour les jeunes aux métiers dont nous avons besoin. Dans la vallée de l'Andelle, nous faisons venir des tourneurs, des fraiseurs, des soudeurs... Avec tout ce que cela fait peser sur les temps de trajet et les conditions de circulation. Il n'y a pas d'adéquation entre la formation initiale et les métiers proposés. C'est regrettable ».

Madame SALAMONE partage l'avis de Monsieur CARRÉ sur le problème de l'industrie. Pour autant, elle se déclare *« surprise car, précisément, à Manoir Industries, nous avons mis en place une formation de soudeur nucléaire. Nous avons également proposé des formations d'adaptation à cet environnement professionnel particulier. Mais les salariés préfèrent l'intérim au CDI »* constate-t-elle.

Au terme de cet échange de vues sur la situation de l'emploi et de la formation les intervenants extérieurs quittent la salle et les élus abordent la question du devenir de la SODEVIL.

« Nous avons fait du bon travail avec la SODEVIL, introduit Monsieur LEROY. Elle fut pionnière et nous lui devons quelques beaux succès économiques. Pour autant, il faut changer de braquet, rapidement et fortement. Pour reprendre une expression chère à Yves LANIC, il est urgent de procéder à un « grand bond en avant ».

Notre pays change de modèle. Nous allons assister à la montée en puissance du couple Région-intercommunalité comme moteur du développement économique

Pour se préparer à ces changements, la CASE se doit d'avoir un service développement économique capable de dialoguer avec la Région. Nous devons avoir une structure organisée pour être stratège, anticiper pour ne pas subir, bâtir un tandem fort avec la Région.

Nous devons également améliorer l'efficacité de la dépense publique en concentrant les efforts, réduire les structures et regrouper pour accélérer les décisions.

Vous l'aurez compris, il faut avancer. Et rapidement.

Nous sommes situés dans un secteur géographique clef, avec l'axe Seine ainsi que les futurs LNPN et contournement Est. Les choses vont bouger comme elles n'ont jamais bougé depuis la création de la Ville nouvelle. Nous sommes à la veille d'un Big-Bang et nous devons nous y préparer.

Notre territoire bénéficie d'une forte culture industrielle, très au-dessus de la moyenne française. Ce tissu constitue des atouts, une force. A nous de décider le scénario du renouveau industriel.

D'autant plus que nous sommes en forte concurrence avec d'autres territoires.

Savez-vous combien d'agents sont chargés des questions de développement économique dans les collectivités locales françaises ? 16 000 ! Ceux qui viennent nous voir ont déjà vu quatre ou cinq autres territoires. Il faut donc être meilleurs que les autres pour préparer l'avenir.

Dans le secteur de la pharmacie classique, nous devons nous attendre à des évolutions importantes dans les années qui viennent. Les médicaments sont fabriqués ailleurs. Sur les 145 nouveaux médicaments mis sur le marché en 2012, seuls 5 seront fabriqués en France. La

décroissance est donc prévisible mais, parallèlement, les biotechnologies sont en plein développement comme l'a récemment démontrée l'inauguration d'une nouvelle unité de fabrication de vaccins chez SANOFI.

Tout ce que nous vivons est éphémère.

Nous devons donc imaginer la 3^e vague d'emploi ; celle du numérique, de l'e-commerce, de l'e-santé, de l'e-service à la personne, du tourisme vert, du tourisme bleu, de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire, de l'artisanat et du commerce.

Voilà les enjeux. Nous devons i-ma-gi-ner. an-ti-ci-per !

Alors ? Comment s'y prendre ?

Nous devons assurer un développement endogène, créer des écosystèmes « clusters » autour des locomotives du territoire œuvrant dans les secteurs des biotechnologies, de la cosmétique, du luxe. Il faudra mener une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, mettre en réseau les acteurs économiques, connecter les dirigeants d'entreprises et des PME.

Il faut également créer les conditions propices à un développement exogène, qui nécessite une nouvelle organisation et des liens étroits avec ROUEN NORMANDY INVEST et EURE EXPANSION. Dans cette optique, nous devons aussi relancer le Conseil de Développement Durable (C2D). Mais, plus concrètement, nous devons créer une grande Direction de l'Economie et de l'Emploi. Voilà, dans les grandes lignes, ce que je vous propose de mettre en place » conclut Monsieur LEROY.

« C'est un très beau projet ! se félicite Monsieur DUVÉRE. Nous avons beaucoup parlé formation. Il faut un accompagnement à la formation. Par exemple, le lycée Decréto forme des BTS. Il faut mieux faire connaître cette formation ayant d'évidentes retombées dans les missions du tourisme ».

« Je suis tout à fait d'accord, répond Monsieur LEROY. Si nous sommes structurés, nous serons en capacité de répondre aux demandes. Nous anticiperons mieux ».

« C'est effectivement séduisant, reconnaît à son tour Monsieur CARRÉ. Pour autant, depuis quelque temps, tu nous parlais d'effectifs constants à la CASE. Comment allons-nous faire » ?

« Nous allons commencer à travailler à périmètre constant, indique Monsieur LEROY. Mais ce sera évolutif et nous augmenterons s'il le faut. La masse salariale de la SODEVIL (directeur + 4 postes) représentent une masse salariale de 375 000 € par an. En intégrant les 4 postes à la CASE, nous économiseront entre 30 et 40 % sur le budget ».

« Devons-nous en déduire qu'il y aura des postes non remplacés ? Car dans ce cas, il pourrait y avoir un risque de pénurie de personnel » s'interroge Monsieur CARRÉ.

« Il y a les structures et il y a les missions, intervient Monsieur PRIOLLAUD. L'idée principale, c'est d'avoir un pilote unique ; une direction puissante intégrant toutes les missions liées au développement économique. En instituant cette Direction, nous ferons des économies d'échelles sur les structures » estime-t-il.

« Je n'ai pas de position dogmatique sur ce sujet, précise Monsieur LEROY. Mais aujourd'hui, le contexte, les enjeux, font que je suis persuadé que c'est la meilleure solution ».

« Ta présentation m'a paru un peu simpliste, Bernard, intervient Monsieur PIEDNOËL. On cherche l'organisation technique. Quid, au niveau des élus ? L'action de la commission Reconversion industrielle est circonscrite au nord de la Seine alors qu'à Val de Reuil, EADS rencontre des problèmes.

Enfin, on envisage de développer l'offre touristique fluviale alors qu'on n'a même pas proposé à Poses de dépêcher un délégué au pôle métropolitain » constate-t-il.

Monsieur LEROY regrette que la commune de Poses ait été « oubliée » lors des désignations des délégués au Pôle métropolitain. Il propose de corriger cette erreur très rapidement.

Monsieur BIDAULT propose de céder sa place à Monsieur PIEDNOËL.

Au terme d'un bref débat sur cette question des désignations au Pôle métropolitain, Monsieur JUBERT revient au sujet :

« C'est un plan extrêmement ambitieux et plutôt malin. Pour autant, il ne faut pas nous leurrer : nous sommes en concurrence avec plein de secteurs. Par exemple, l'agglomération Lille Métropole salarie 160 agents sur son seul développement économique. Pour compléter ce qui a été dit par Bernard LEROY, je pense que nous devrions ajouter quelque chose sur les circuits courts. C'est à développer parce que cela fonctionne plutôt bien » estime-t-il.

Monsieur CALAIS indique que ce sujet figure parmi les axes de travail de la commission Commerce et Artisanat.

Pour Monsieur DELAMARE, *« notre priorité n°1, c'est l'emploi. La rationalisation de nos moyens également. Cela ne me pose pas de problème que nous internalisons les services extérieurs. Il faudra néanmoins donner de la souplesse à l'équipe qui interviendra »* préconise-t-il.

Monsieur MOGLIA livre une excellente nouvelle pour le territoire. L'entreprise COPIREL, qui fabrique des matelas, a choisi de s'installer sur la ZAC du Bosc Hétrel. *« 200 emplois sont concernés, dont 180 transferts et 20 créations »* se félicite-t-il.

Monsieur DELAMARE se félicite également *« de cette réussite collective à mettre à l'actif de la CASE, de l'ex-CCSB, de l'ADEAR, de l'Etat et de la Région. Nous gardons une entreprise dans la région ; une entreprise qui souhaite développer le luxe et développer un important local d'exposition pour ses clients »*.

Monsieur LANIC tempère l'enthousiasme ambiant :

« Si tout est fait pour attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois, il faut aussi préserver les emplois existants. Or, je ne vois rien pour aider les entreprises en difficulté. M-REAL a été sauvé grâce à ses salariés, qui ont démontré la viabilité du site et qui ont permis son rachat par Double A. Il faut aussi s'impliquer dans le soutien aux entreprises en difficulté ».

De son côté, Monsieur BRUN n'est pas *« choqué par la réorganisation, par l'internalisation. Nous devons trouver les moyens d'être efficaces. Cette réorganisation me va bien, même si nous en restons aux généralités. C'est une première étape, qui en appellera d'autres. La CASE va devenir un acteur important du développement économique de la Région. Par contre, je n'ai rien vu qui concerne la transition énergétique. Il me semble qu'il y a quelque chose à faire de ce côté-là »*.

« Nous avons peut-être oublié le handicap et, plus particulièrement l'insertion professionnelle des handicapés moteurs ou déficients intellectuels ? » s'alarme Monsieur SAUVAN.

Monsieur LEROY prend note de ces remarques.

Monsieur JACQUET livre son point de vue :

« J'avais émis quelques réserves par rapport à la SODEVIL, à la lourdeur de l'administration face à la réactivité de la SEM. Soit ! Nous pouvons essayer. Néanmoins, il y a un gros manque dans le schéma présenté. On y parle beaucoup d'entreprise, mais les demandeurs d'emploi vont rester un bon bout de temps au chômage. Je ne vois ni dispositif, ni innovation. Nous allons continuer à faire ce que nous avons toujours fait. Il n'y a pas assez d'ambition. Or, les demandeurs d'emploi nous attendent »...

« Je pense au contraire que ce que nous faisons, nous le faisons bien, tempère Madame TERLEZ. Le PLIE est un outil efficace. La MEF a développé des compétences certaines. Nous remettons en cause les structures, pas les compétences. Nous constatons qu'il y a une concurrence – réelle – qui ne rend pas plus efficace les politiques publiques. La politique que nous entendons mettre en place nous permettra de mieux coordonner tout ça en internalisant les missions essentielles de la MEF à l'intérieur de la nouvelle direction Développement économique et Emploi ».

« Mais que faisons-nous pour lutter contre le problème du manque de formation ? Pour mieux faire accéder les habitants aux emplois proposés sur le territoire ? » questionne Monsieur JACQUET.

« Si nous prenons l'exemple d'IFAIR, répond Madame TERLEZ, cela représente une dépense de 236 000 € par an pour la CASE. Je rappelle que ce dispositif permet de passer un permis de conduire « social » ou d'accéder à la mobilité grâce à des cyclomoteurs ou des voitures sans permis. Nous ne remettons rien en cause ! Mais il va bien falloir trouver des solutions pour sortir toute une catégorie de personnes de cette situation. Nous allons faire du cousu-main » indique-t-elle.

Monsieur JUBERT rappelle que ce sont les entreprises qui créent des emplois. Dans ces conditions, « il faut faire venir les entreprises, être plus réactifs ».

Monsieur PRIOLLAUD demande à Monsieur JACQUET ce qu'il lui semble manquer dans cette feuille de route.

« Ce n'est pas une question d'affichage, répond Monsieur JACQUET. Mais j'ai le sentiment que nous allons nous occuper des entreprises à 90 % et des demandeurs d'emploi seulement à 10 %. J'entends ce que dit Anne TERLEZ. Mais il me semble que cette action est insuffisante. Sinon, nous comptabiliserions moins de demandeurs d'emploi »...

Monsieur MOGLIA estime qu'il faut arrêter d'opposer les demandeurs d'emploi et le monde de l'entreprise.

Au terme d'un court débat, Monsieur LEROY préconise de « soigner la cause plutôt que les symptômes ».

Pour appuyer ces paroles, Monsieur CALAIS « parle de son cas personnel. Le marché de l'emploi a changé ; l'activité économique se raréfie. Quand j'ai commencé à travailler, au début des années 80, j'envoyais une lettre et j'avais du travail dans les quatre jours. Dans les années 90, j'envoyais quatre lettres et j'avais du travail sous un mois. Désormais, je peux envoyer quarante lettres, je n'aurai pas de réponse.

Qu'on ne vienne pas nous dire que nous ne nous occupons plus des demandeurs d'emploi. Il n'y a plus d'emploi. Il a été siphonné. Inutile de payer des gens à chercher des emplois pour ceux qui n'en n'ont pas. Nous avons laissé partir toute une industrie et nous ne faisons pas assez pour créer de l'emploi ».

« Je suis en partie d'accord, intervient Madame TERLEZ. Quand il n'y a plus d'emploi, les gens s'en éloignent encore plus. De nouveaux problèmes apparaissent comme l'alcoolémie, l'absence de mobilité, la difficulté à écrire un C-V. La question de l'emploi se traitera donc dans d'autres services, tels le PLIE ».

« J'aimerais revenir sur la clause d'insertion qui figure dans nos marchés publics, reprend Monsieur JACQUET. Si nous décidons de vendre un terrain moins cher, pouvons-nous mettre une clause d'insertion ? Plus généralement, que faisons-nous pour ceux qui sont souvent oubliés ? »

Monsieur LEROY rappelle que 26 des 30 emplois proposés lors de la création de BIOTROPICA ont été pourvus par le PLIE.

« Il faut aussi travailler à la formation dans le tertiaire, notamment pour le petit commerce » souligne Monsieur LOEB.

Monsieur LEROY partage cette idée.

Monsieur CARRÉ n'est pas « persuadé que les demandeurs d'emploi en situation d'abandon scolaire soient concernés par le « e-quelque chose » ; même avec de la formation professionnelle pour adultes accélérée. Les emplois que l'on donne actuellement à des jeunes sans diplômes sont où ? Dans l'aménagement des rythmes scolaires ! Nous ne prenons pas les jeunes formés » constate-t-il.

« Il ne faut pas dire n'importe quoi ! s'insurge Monsieur JACQUET. Ce que tu dis n'est pas juste. Il faut faire la différence entre une formation qualifiante et l'animation volontaire. Les jeunes qui prennent en charge les activités périscolaires sont formés et diplômés du BAFA ».

« Bien ! tranche Monsieur LEROY. Allons-nous dans cette direction ou non ? Si vous n'êtes pas d'accord, il faut le dire maintenant. Y a-t-il des abstentions ? De fortes oppositions ? Je n'en vois pas. Donc, le 30 octobre, nous présenterons une délibération qui résumera ce que nous venons de décider et qui internalisera les principales missions de la SODEVIL et de la MEF et qui entérinera la fin de deux structures : la SODEVIL (SEM) et la MEF (Association. Et nous réorganiserons nos services car les choses sont liées ».

« La MEF disparaît donc en tant que telle ? » questionne une dernière fois Monsieur ZOUTU.

Monsieur LEROY répond affirmativement et précise que la CASE s'occupera du reclassement du personnel de ces deux structures.

Monsieur MOGLIA clôt la discussion en remerciant Madame HEBERT-HILAIRE et Monsieur PETIT « ainsi que les autres services qui ont fait un travail remarquable ».

IV DB 14-13 – DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Garantie d'un emprunt contracté par le Logement Familial de l'Eure pour une opération de construction de 15 logements collectifs locatifs PLUS rue des Martyrs de la Résistance à Louviers

Sur rapport de Monsieur JACQUET et à l'unanimité :

ARTICLE 1 – La communauté d'agglomération Seine-Eure accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **1 026 902,80 €** représentant 70% d'un emprunt d'un montant total de **1 467 004 €** que l'Emprunteur se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce Prêt constitué de 2 Lignes du Prêt est destiné à financer une opération de construction de 15 logements collectifs locatifs PLUS – rue des Martyrs de la Résistance à Louviers.

ARTICLE 2 – Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

	Ligne du Prêt 1	Ligne du Prêt 2
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLUS	PLUS foncier
Identifiant de la Ligne du Prêt	5054985	5054986
Montant de la Ligne du Prêt	1 363 781 €	103 223 €
Périodicités des échéances	annuelle	annuelle
Durée totale	40 ans	50 ans
Index	Livret A	Livret A
Taux d'intérêt actuarial annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,6 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,6 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement	Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	Double révisabilité (DR)	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances	0% (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à	0% (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A)

	chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A	Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A
--	-----------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------

ARTICLE 3 - La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 – Le conseil communautaire s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

III/ DB 14-14 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Garantie modificative d'un emprunt PLUS et PLUS Foncier contracté par la SECOMILE pour une opération de construction d'un parc social public composé de 15 logements individuels – Zac des Coteaux à Val de Reuil

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le Bureau communautaire décide à l'unanimité d'apporter des modifications à l'article 2 de la décision de bureau N°14-03 en date du 13 mai 2014 en ajoutant les mentions suivantes :

- « Taux d'intérêt actuariel annuel : Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0% »
- « Profil d'amortissement : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés »
- « Taux de progressivité des échéances : Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0% »

IV/ EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 OCTOBRE 2014

Monsieur LE GAL présente les délibérations inscrites à l'ordre du jour de ce Conseil communautaire.

La délibération concernant le financement de l'ALEC est reportée.

Une délibération sera inscrite autorisant le versement d'une subvention au VRAC pour son programme d'animation dans le cadre du 10^e marathon Seine-Eure.

Les rapports d'activités de la SODEVIL seront examinés.

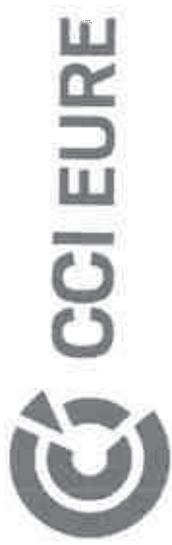
Le Conseil devra également se prononcer sur le versement d'une subvention à l'association *Cosmetic Valley* en vue de l'organisation du congrès *Beauté et Packaging 2015*. Enfin, une délibération actant la fin de la SODEVIL et de la MEF sera présentée.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulées, la séance est levée à minuit.

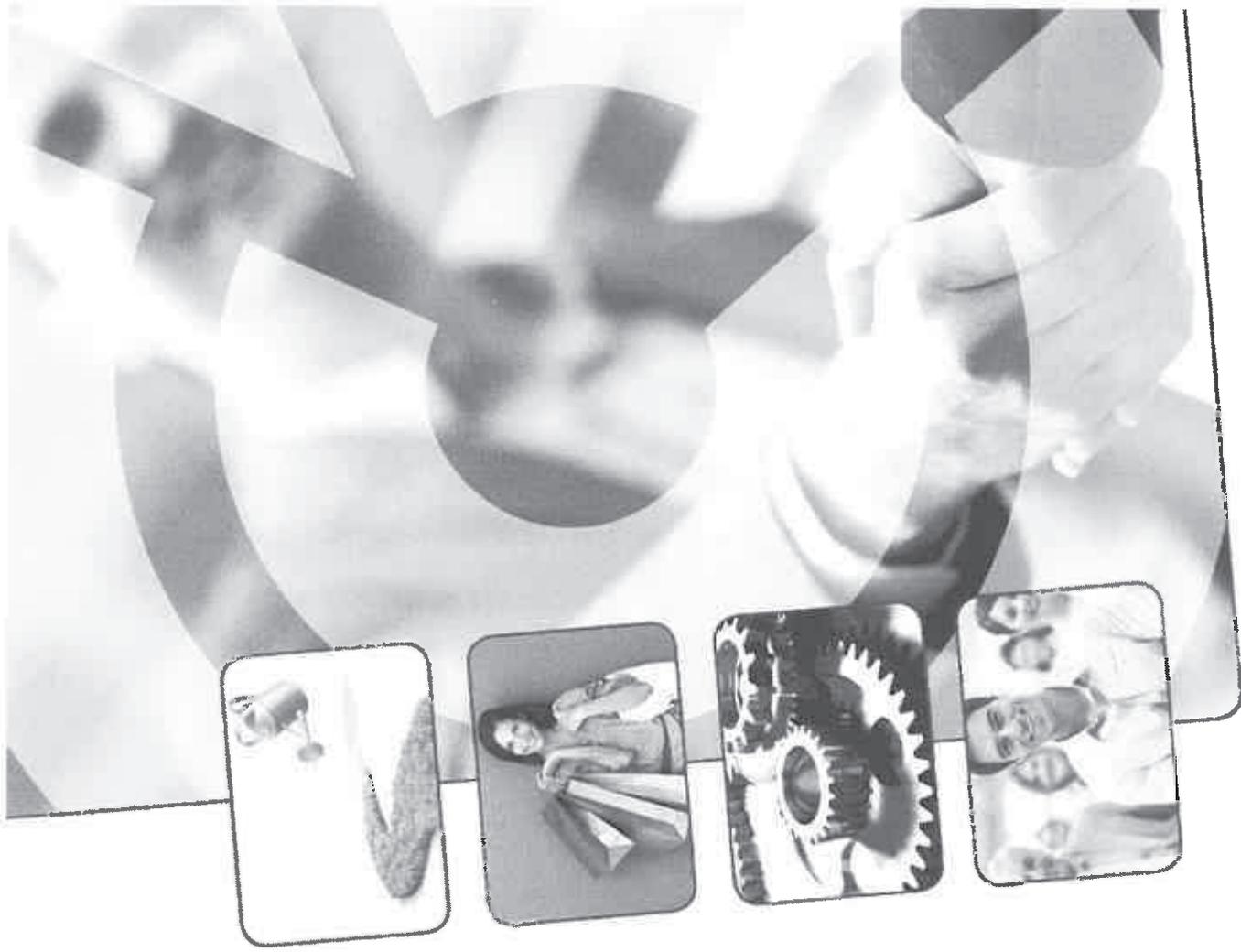
Le Président


Bernard Leroy





**Faire avancer
toutes les envies
d'entreprendre**



Fondamentaux de l'économie de la CASE : AXE SEINE

**L'excellence
logistique est un
support à
l'industrie, à son
maintien et à son
développement**

Alain Verna
Pst de LSN
14-10-2014
Forum économie et
collectivités



La CREA a pris le leadership de l'innovation – un partenaire sur CBS et la

CASE

Créapôles d'excellence

-  Existants
-  En projet

Principaux établissements d'enseignement supérieur :

- A** Centre d'Études Supérieures Industrielles (CESI)
- B** École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie
- C** École Régionale des Beaux-Arts de Rouen
- D** École Supérieure d'Ingénieurs en Génie Électrique (ESIGELEC)
- E** École Supérieure d'Ingénieurs et Techniciens pour l'Agriculture (Estica)
- F** Institut National des Sciences Appliquées (INSA)
- G** Institut du Développement Social Rouen Business School
- H** Université de Rouen et ses UFR
- I** Faculté de Médecine et de Pharmacie
- J** Université de Rouen - Antenne d'Elbeuf

-  Pépinières d'entreprises

-  CHU Charles-Nicolle

-  CREA Technopole

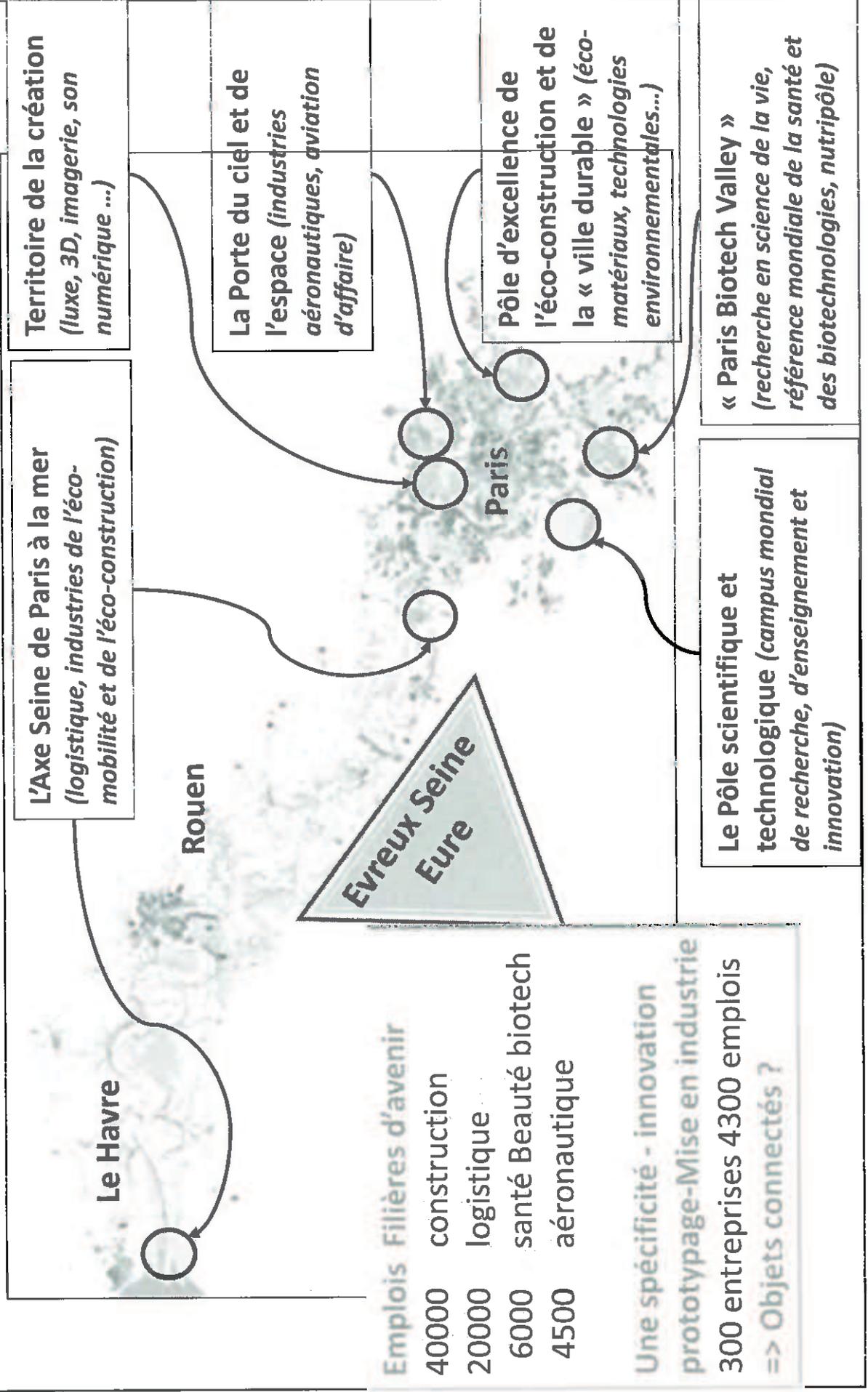
-  Réseau de fibre optique



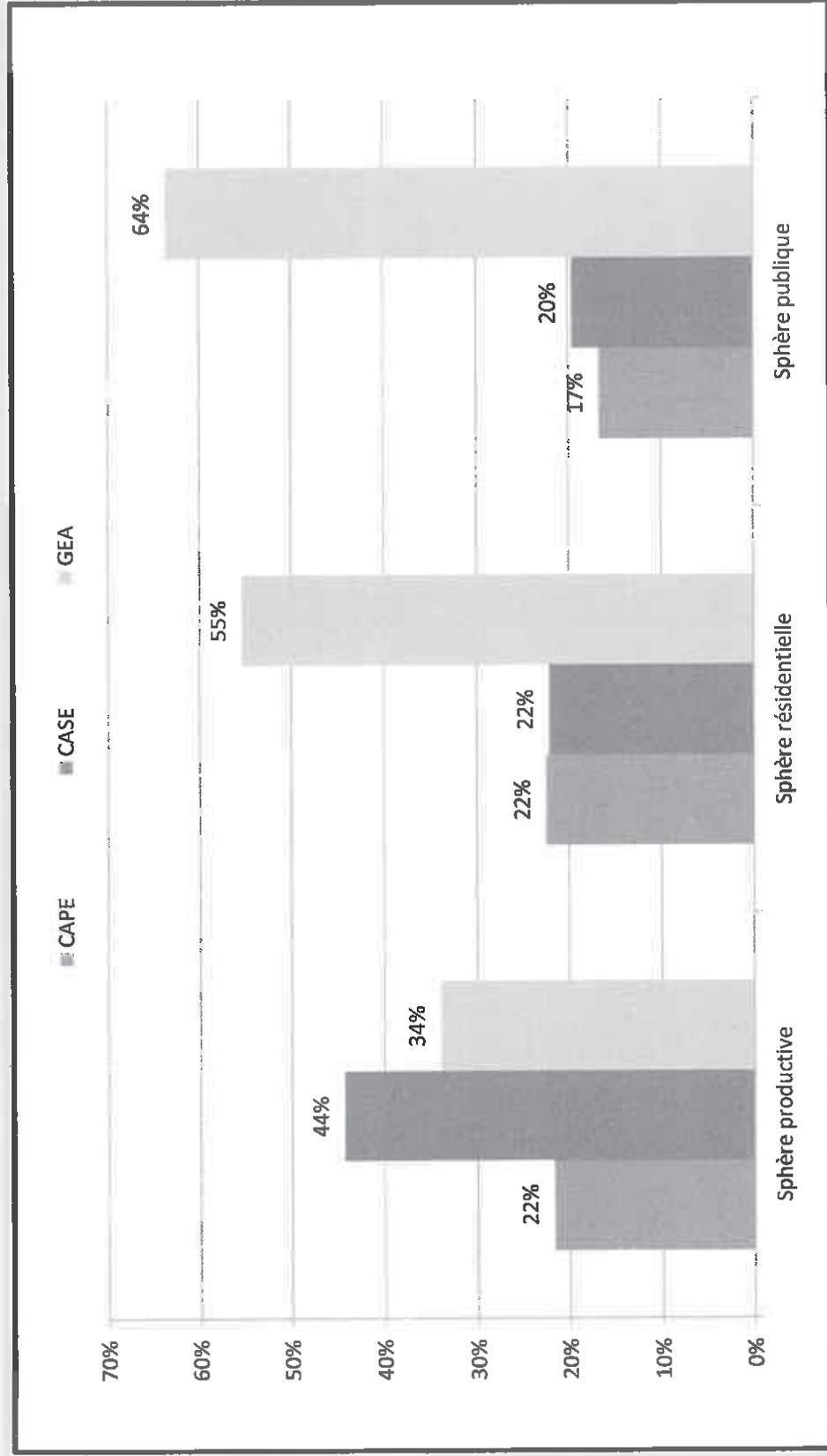
issements affiliés à l'Assurance Chômage , 2000-2009 / données provisoires pour 2010

LA CASE et les grandes filières de l'EURE

L'EURE, ATOUT POUR 6 DES 8 PÔLES DU GRAND PARIS : MISE EN RÉSEAU PAR LA LNPN



LA CASE Pole industriel du système urbain Evreux Seine Eure



Source : INSEE – CLAP au 01/01/2012



Des hypothèses de besoins fonciers importants pour l'activité (formulée en 2012-2013)

Tableau 47 :
Scénarisation tendancielle : besoin projeté à 10 ans (en ha) :
Rythme annuel moyen de commercialisation : 18 ha / an

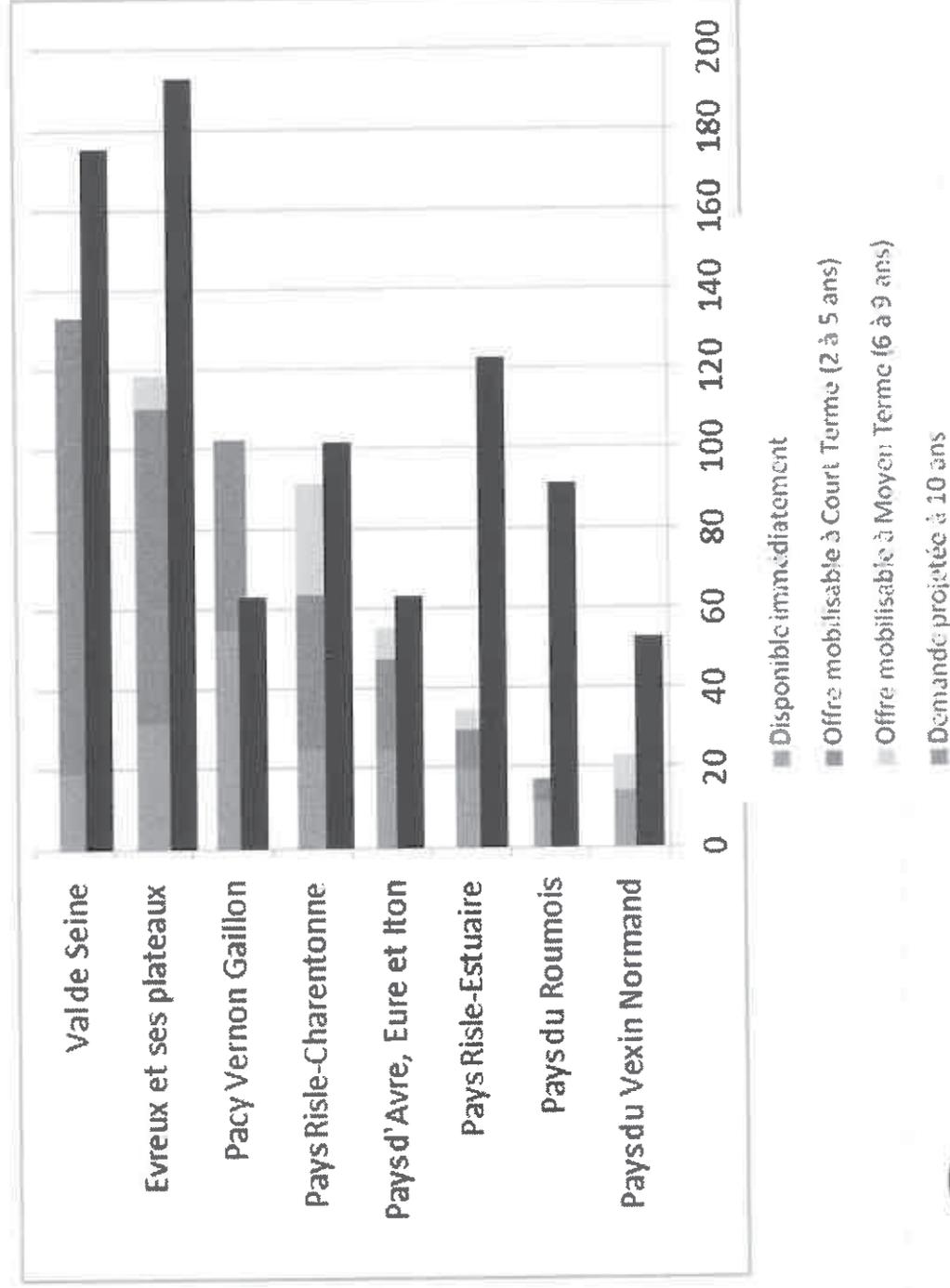
Val de Seine	Base A		Base B	
	En ha	En %	En ha	En %
Logistique	36	20%	96	53%
Industrie	113	63%	42	23%
Tertiaire d'entreprise	9	5%	31	17%
Commerce	22	12%	12	7%
Total besoin à 10 ans	180	100%	180	100%

Source Référentiel Départemental des ZAE 2013

Base A : la structure des entreprises en ZAE : dominante
industrie

Base B les implantations des 5 dernières années : 2006-2011

La CASE – la meilleure adéquation Offre/demande de ZAE de l'Eure



En guise de conclusion

- Un positionnement économique riche, à l'interface de 3 dynamiques : Axe Seine, Pole métropolitain et triangle d'Eure
- Une dominante industrielle et logistique marquée avec de forts besoins fonciers
- Des partenariats pour le tertiaire supérieur
- Une attractivité résidentielle forte